Augmentation de capital annoncée

ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL

-AMS-

Siège social: Boulevard Ibn Khaldoun -4018 Sousse-

La société LES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que sur proposition de son conseil d'administration du 30 Avril 2009, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires réunie le 18 juin 2009, a décidé de porter le capital de la société de **9 308 400 dinars** à **12 308 400 dinars** par l'émission de **600 000 actions nouvelles** de valeur nominale 5 dinars à libérer intégralement à la souscription.

Ladite assemblée a délégué, dans sa quatrième résolution, au Conseil d'Administration de la société tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les modalités et conditions de l'augmentation de capital.

Usant de ce pouvoir, le Conseil d'Administration de la société réuni le 22 juin 2009 a fixé les conditions de cette augmentation comme suit :

Caractéristiques de l'émission :

Montant:

Le capital social sera augmenté d'un montant de **3 000 000 dinars** et sera porté de **9.308.400 dinars** à **12.308.400 dinars** par la création et l'émission de **600.000 actions nouvelles** de valeur nominale de 5 dinars à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription.

Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au pair, soit 5 dinars l'action, sans prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

Droit préférentiel de souscription :

L'assemblée générale extraordinaire du 18 Juin 2009 a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription en réservant l'augmentation de capital au profit des actionnaires ci-dessous et qui souscriront à l'augmentation de capital dans les proportions suivantes :

Actionnaires	Nombre d'actions à souscrire	Montant de la souscription	Montant à libérer
STB – Sicar (groupe STB)	200 000	1 000 000	1 000 000
SIM – Sicar (groupe BH)	200 000	1 000 000	1 000 000
SICAR – Invest (groupe BNA)	100 000	500 000	500 000
TSPP (groupe STUSID)	100 000	500 000	500 000
Total	600 000	3 000 000	3 000 000

Période de souscription :

La souscription aux 600 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée aux actionnaires sus-visés et ce, du 6 juillet 2009 au 20 juillet 2009 inclus.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité.

Lieu des souscriptions et des versements :

Les souscriptions seront reçues et les versements seront effectués au siège social de la société les ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL, Boulevard Ibn Khaldoun -4018 Sousse-Tunisie-.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans les comptes indisponibles ouverts à cet effet et réservés à l'augmentation de capital de la société les ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL, chez :

- La SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE, Agence Sousse, sous le °10500002022902178873
- La BANQUE DE L'HABITAT, Agence Hached, sous le n°14500500300700043404
- La BANQUE NATIONALE AGRICOLE, Agence Tunis, sous le n° 03135120032104623380
- La STUSID BANK, Agence Sousse, sous le n° 21002002404200034192

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 600.000 actions nouvelles souscrites porteront jouissance à partir du 1er Janvier 2009.

Négociation en Bourse :

Les 600.000 actions nouvelles souscrites seront négociables sur le marché hors cote de la bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire et de la publication de la notice conséquente au JORT et aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la BVMT et seront assimilées aux actions anciennes.